

Une bonne histoire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **44 (1936)**

Heft 10

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une bonne histoire.

Une bonne histoire... c'est celle qui vient d'arriver à l'un des restaurateurs de notre région qui possède et dirige depuis longtemps, à Corcelles, le restaurant de la «Croix-Rouge» au milieu du village et où il passait aimablement ses jours au milieu de sa famille et de ses clients.

Mais voilà qu'un jour, il y a environ deux ans, le secrétaire de la Croix-Rouge vint faire une visite cordiale et solennelle au brave tenancier, pour lui représenter gentiment que seule la «Croix-Rouge» protégée par la loi, fondée par Henri Dunant, pour les secours aux blessés, a le droit de se servir de cet emblème devenu celui de la charité internationale.

Notre restaurateur, très surpris, eut beau dire que son établissement est réputé depuis plus de deux siècles et que des actes notariés prouvent que lui et ses prédécesseurs ont acheté ce restaurant avec ce nom; rien ne fit fléchir le distingué et dévoué représentant de la Croix-Rouge.

Alors, le cafetier, après avoir bien réfléchi, prit la chose avec bonne humeur et fit changer son enseigne et la remplaça par «Café du Bornelet» (1735—1935).

Or, le Bornelet de Corcelles est tout simplement une fontaine située tout près du café, pour lequel le spirituel tenancier a trouvé un nom, quelque peu ironique; — une fontaine qui devient ainsi une pinte où l'on vend d'excellents vins de la Côte! Notons qu'un artiste neuchâtelois lui a fait une enseigne qui se balance au vent et qui représente la vieille fontaine, à deux bassins, où s'étale une eau pure et limpide.

Tout est bien qui finit bien, mais il n'en reste pas moins que les vieux habitants regrettent cette Croix-Rouge, qui faisait si bien dans l'antique rue de Corcelles où, sur un espace de moins de cent mètres il n'y avait pas moins de trois croix qui se balançaient au vent du soir et signalaient trois cafés: la Croix-Blanche, la Croix-Bleue et la Croix-Rouge!

(Feuille d'Avis de Neuchâtel, juillet 1936.)

Hôpitaux et danger de guerre aérienne.

Les bombes, qui, au cours de la guerre d'Ethiopie, ont atteint des hôpitaux de la Croix-Rouge, devraient rappeler à tous les pays qui sont exposés au danger d'une attaque aérienne, l'intérêt qui s'attache aux mesures destinées à assurer la sécurité de leurs hôpitaux contre les périls de l'air.

Il faut songer dans cet ordre d'idées à tous les dangers résultant d'une guerre aérienne. La guerre «totale» et sans pitié ne disparaîtra jamais de par l'effet

d'une convention. Retenons d'ailleurs le fait que déjà certains pays européens estiment que leurs hôpitaux sont mieux garantis lorsqu'ils ne sont pas munis de l'insigne de la Croix-Rouge. — La portée considérable des mesures de sécurité qui s'imposent n'échappe à personne.

Ce serait une utopie que de vouloir obtenir protection intégrale contre des attaques aériennes. Ce serait chose irréalisable et insensée que de vouloir transférer tous les services hospitaliers